



COMMUNIQUE

La branche des Services Publics Force Ouvrière de Loire-Atlantique dénonce la prise de décisions du gouvernement en particulier sur la fin du confinement annoncée le 11 mai 2020 par Emmanuel MACRON avec la réouverture progressive des crèches, écoles, lycées et collèges.

En effet, sans même se soucier de la santé de son personnel, le gouvernement va imposer aux agents des collectivités territoriales de reprendre avec des classes certes restreintes, sans même savoir si toutes les mesures sanitaires auront été prises puisqu'il laisse aux collectivités (pour ne pas sans doute en porter la responsabilité !) le choix de leur organisation et de leur budgétisation matérielle.

Quid du dépistage systématique de tous les personnels et des élèves ? Masques ou pas masques ? Blouses ou pas blouses ? Cantine ou pas cantine ? Transport scolaire multiplié ou pas ? Quelle distanciation et organisation dans les classes ? Accueil péri scolaire ou pas ? Voici quelques-unes des questions qui ont le mérite de se poser !

La branche des Services Publics Force Ouvrière de Loire-Atlantique ne peut accepter ce genre de positions d'incertitudes sur un « sujet aussi anxiogène » pour le personnel et sur la population par la prise de mesures au jour le jour de ce gouvernement !

De plus, ce gouvernement ne peut imposer par ordonnance des congés et/ou RTT à l'ensemble des agents qui se sont vu se sont vu attribuer une position administrative en ASA, CPA, télétravail et d'un autre côté acheter la santé de ses agents par le versement d'une prime qui ne concernerait pas tout le personnel allant ou ayant participé à la continuité des services.

Cette prime resterait soumise à la décision de l'assemblée délibérante au motif de la « libre administration » des collectivités (Donc non obligatoire !) et ceci sans que les instances que sont les Comités Techniques ne soient ou n'ayant été consultés réellement sauf pour certaines par voie dématérialisée de celles-ci (source d'hypocrisie de ce gouvernement !) avant toutes décisions.

Dans ces conditions, sans réponses et dialogue rapide du gouvernement avec les organisations syndicales d'un réel plan de reprise en toute sécurité des agents, la branche des services publics de Loire-Atlantique n'exclut pas en adéquation avec les services de santé de déposer un préavis de grève dans tous ces secteurs dès la fin dudit « confinement ».